

BUREAUX: RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing:
Trois mois. 12 f.
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT: J. ...

Le Nord de la France

Trois mois. 7
Six mois. 12
Un an. 22

ANNONCES: 15 centimes la ligne

RECLAMES: 25 centimes

On traite à forfait.

A ce numéro est joint un supplément.

ROUBAIX, 25 JUIN 1870

Puisque la politique intérieure, un instant absorbée par la question du Saint-Gothard, fait relâche, profitons-en pour examiner ce qui se passe en ce moment chez nos voisins les Belges. On a déjà annoncé et apprécié ici même, le résultat des élections pour le renouvellement par moitié de la Chambre des représentants en Belgique. Ces élections, on le sait, ont été une victoire éclatante pour le parti catholique conservateur, qui désormais va se trouver en majorité dans la Chambre. On sait aussi que deux ministres, MM. Puzos et Van der Stichele, sont restés sur le carreau; en un mot le ministère Bara a été battu en gros et en détail. Ce revirement n'était point tout-à-fait imprévu, car le parti catholique avait réuni tous ses efforts pour renverser un ministère auquel il reprochait avec raison son origine, (l'émeute de mai 1856), l'accaparement de toutes les positions financières, des lois hostiles au clergé, des mesures acerbes et d'une criante injustice, comme l'enlèvement et la mutilation des registres d'abandonnement des journaux Katholyke Sonntag (Dimanche catholique) et le Tjar (l'année), deux des organes les plus considérables de l'opinion, qui a triomphé aux élections du 14 juin dernier.

Pour nous, qui avons suivi avec un réel intérêt et une sympathie bien légitime, les marches et les contre-marches du parti catholique, au milieu de l'ardeur passionnée qui a été déployée de part et d'autre dans cette lutte si intéressante, nous ne pouvons que nous associer aux réflexions suivantes du Journal de Bruxelles, l'un des organes du parti catholique qui a le plus puissamment contribué à son triomphe:

La conscience du peuple belge a parlé: le Cabinet et ses odieux moyens de gouvernement sont condamnés et flétris sans retour, nous l'espérons du moins pour l'avenir de la Belgique. Le pays se sentira soulagé de ce verdict vengeur, qui s'était fait trop longtemps attendre. Rien n'a réussi à ce Cabinet provocateur, qui avait osé escompter d'avance un succès que le pays souverain devait transformer en véritable désastre, en une Bérézina électorale qui n'avait pas de précédent. Il tombe sous le poids du mépris public et tout le verdict dicté par la conscience des honnêtes gens. C'est ainsi que devait finir le ministère qui a continué au pouvoir les traditions de la politique des pavés et de l'émeute.

Certes, c'est là un grand événement dans la vie de la nation belge. Maintenant que le parti soi-disant libéral, et qui n'est autre que le parti de la grosse bourgeoisie, le parti que, dans notre langage politique, nous appellerions le parti du privilège — maintenant que le parti Bara est battu, qu'il peut mesurer l'étendue du terrain qu'il a perdu dans l'esprit public, par l'étendue de sa défaite, il ne reste plus au ministère actuel qu'à passer les cartes à ses adversaires.

Tout le monde est d'avis, en Belgique, que la conséquence obligée des élections du 14 juin, est la chute du ministère Frère-Orban et Bara, et son remplacement par un ministère catholique conservateur, dont le premier acte, nous l'espérons avec tous les amis du futur ministère, sera d'accomplir, conformément à son programme, la réforme électorale.

Une première satisfaction a été donnée à l'opinion publique. Après quelques jours d'hésitation, le cabinet vaincu aux élections du 14, a donné sa démission. Cette résolution a tardé quelques jours, mais en présence de l'impuissance où il se trouve à gouverner, il n'a pu l'ajourner davantage. Un de nos amis nous a envoyé de Belgique des renseignements fort intéressants sur la crise ministérielle actuelle: nous les utiliserons toujours pour nos lecteurs, avec d'autant plus d'empressement et d'assurance que nous savons notre correspondant bien placé, pour être vite et bien, au courant des renseignements de toute nature que nous mettrons sous les yeux des lecteurs du Journal de Roubaix.

Il paraît que les ministres démissionnaires, à l'exception de M. Bara, supportent leur défaite avec assez de calme. Mais, M. Bara, monté au paroxysme de la fureur, annonce partout et à qui veut

l'entendre, qu'il emploiera tous les moyens pour abattre les catholiques. Cette attitude et ces menaces n'ont rien qui doive surprendre de la part de M. Bara, lequel fut, on le sait assez, élevé aux frais des jeunes gens de l'Université libérale, et se montra toujours à la tête des francs-maçons solidaires les plus acharnés contre les catholiques.

Nous n'étonnerons personne en disant que l'entourage de Leopold II, est peu favorable aux catholiques. La preuve, c'est que tous les ministres ayant démissionné, aucun des chefs du parti catholique n'a encore été appelé par le roi. L'opinion désigne M. le baron d'Anethan comme le chef du futur cabinet conservateur, mais le roi des Belges a, jusqu'à présent, fait la sourde oreille, et il n'est pas impossible qu'il tente de recourir à une autre combinaison.

On ne saurait donc préciser quelle sera l'attitude de la couronne. On la dit hostile à toute réforme électorale, ainsi qu'à la réduction des charges militaires; si cela est, la formation d'un gouvernement nouveau, pris parmi les chefs du parti catholique, semble impossible, en dehors de ces mesures-là, qui sont inscrites au programme des catholiques-conservateurs belges. Les doctrinaires et la presse de leur parti caressent amoureusement l'idée de l'avènement d'un cabinet conservateur pur, comme hommes et comme programme. Cette tactique n'est pas aussi extraordinaire et incompréhensible qu'on le croirait au premier abord. Car, il ne faut pas perdre de vue que la droite pure ne compte encore à la Chambre que 59 membres sur 124; elle ne dispose donc pas de la majorité.

Dans l'hypothèse de l'arrivée aux affaires de cette fraction de la Chambre, il est aisé de prévoir que toutes les nuances du libéralisme et du radicalisme se réuniront contre elle, et pourraient fort bien infliger à la droite pure une défaite dans le cas d'une dissolution parlementaire qui semblerait alors devenir inévitable.

C'était une piège. Les catholiques-conservateurs de Bruxelles, secondés par leurs amis politiques des provinces l'ont deviné et tourné, et, déployant une rare énergie et une vigueur qu'on ne saurait trop louer, ils ont convoqué une assemblée générale, au siège de l'association conservatrice, afin d'y faire connaître solennellement leurs vœux.

Nous rendrons compte de ce qui s'y est passé et des discours qui y ont été prononcés, dans un prochain article.

CH. NURBEL.

La lettre des princes de la maison d'Orléans est l'objet des commentaires de tous les journaux parisiens. Nous allons faire quelques citations:

Union. — Il semble que le temps présent n'a pas le sentiment de ce qui est grand et beau. La doctrine des faits accomplis a été des âmes toute dignité; comme on ne croit qu'à la force, l'adversité est odieuse, même à ceux qui la subissent; triste explication de l'abus qui est fait de la fortune, les maîtres d'un jour se hâtent d'épuiser les jouissances de la prospérité par la crainte de les voir à chaque moment s'évanouir.

C'est une raison pour les frères aînés d'attendre l'heure de la Providence, et en cela les princes d'Orléans auront manqué, nous ne disons pas de résignation, mais de politique.

Leur démarche sanctionne une situation qui les condamne. Et nous n'avons nul besoin pour juger leur acte de revenir aux jours fastes qui virent l'expulsion outrageante d'un vieux Roi et de ses jeunes enfants; repoussons les souvenirs qui sembleraient éveiller des soupçons de représailles; mais puisque les princes d'Orléans se gardent d'invoquer une idée générale d'équité et de droit, comme devant servir de règle à la conduite de la France, la seule invocation de la patrie suffit mal à justifier l'appel qu'ils adressent au Corps législatif. Ils seraient plus sûrs d'être écoutés s'ils se souvenaient d'abord qu'ils ont une famille. Ils ne sont, disent-ils, « séparés de leur pays par aucune de leurs traditions », et en cela ils entendent apparemment se séparer de la famille qui a constitué la patrie. Mauvais expédient pour remuer l'âme des Français! Heure mal choisie pour achever de désavouer mille ans d'histoire, et pour les jeter soit aux pieds de l'empire d'un Napoléon, soit au devant d'une république imaginaire! — Laurentie.

CENTRE GAUCHE. — Napoléon n'a pas à savoir s'il convient ou non aux princes de rentrer en France, si l'héritier légitime de saint Louis consentira à vivre comme un particulier entouré et opulent, mais condamné de fait à abandonner les droits en quelque sorte imprescriptibles, dont la théorie légitimiste, — que Joseph de Maistre a développée si lumineusement, — le rend héritier.

Non, la mesure doit être complète et générale.

Une double atteinte à la liberté individuelle et à la propriété, a frappé ces deux familles.

Si l'empire n'est pas de force aujourd'hui à supporter une double réparation, combien de plébiscites faudra-t-il attendre pour que la démocratie lui montre comment il faut savoir, quand même, faire ce qu'on doit? — Pierre Baragnon.

JOURNAL DE PARIS. — La présence des descendants de Henri IV sur le sol de la France ne peut offrir de danger qu'à la condition que le principe d'hérédité ait conservé quelque prestige. Or, le plébiscite a été la négation éclatante de ce principe. Le jour où l'on a mis aux voix la monarchie, non pas dans un état de crise, mais en pleine paix et en pleine tranquillité, on a substitué la monarchie élective à la monarchie héréditaire, et l'on a détruit le peu de prestige qui pouvait encore s'attacher aux racines royales. Après un vote comme celui du 8 mai, il n'y a plus de princes ni de dynasties, au sens que l'on attachait autrefois à ces mots: il y a un élu et des électeurs, il y a un homme investi personnellement de la confiance de sept millions et demi de citoyens. Ce n'est pas encore la négation de la monarchie, mais c'est déjà la négation de l'hérédité. Nous ne voyons pas dès lors en quoi la présence non-seulement des princes d'Orléans, mais même de M. le comte de Chambord pourrait être un danger sérieux pour l'Empire. Sept millions et demi d'électeurs, en votant en faveur du plébiscite, ont suffisamment prouvé que s'ils continuaient à attacher une grande importance au principe monarchique, ils n'en attachaient plus aucun au principe, ou si l'on veut, à la fiction de l'hérédité. — Edouard Hervé.

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

Nous avons dit hier qu'on commentait beaucoup la nomination de M. Courbet comme chevalier de la Légion d'honneur. Si nous ne nous trompons, l'artiste avait déjà refusé une première fois cette distinction. Il vient de la refuser encore. Voici, d'après le Siècle, la lettre qu'il a écrite à M. Maurice Richard. Elle honore à la fois celui qui l'a écrite et le ministre auquel elle est adressée:

Monsieur le ministre. C'est chez moi ami Jules Dupré, à l'Isle Adam, que j'ai appris l'insertion au Journal Officiel d'un décret qui me nomme chevalier de la Légion d'honneur.

Ce décret, que mes opinions bien connues sur les récompenses artistiques et sur les titres nobiliaires auraient dû m'épargner, a été rendu sans mon consentement, et c'est vous, monsieur le ministre qui avez cru devoir en prendre l'initiative.

Ne craignez pas que je méconnaisse les sentiments qui vous ont guidés. Arrivant au ministère des beaux-arts après une administration funeste, qui semblait s'être donnée à tâche de tuer l'art dans notre pays, et qui y serait parvenue par corruption ou par violence, s'il ne s'était trouvé çà et là quelques hommes de cœur pour lui faire échec, vous avez tenu à signaler votre avènement par une mesure qui fit contraste avec la manière de votre prédécesseur.

Ces procédés vous honorent, monsieur le ministre; mais permettez-moi de vous dire qu'ils ne sauraient rien changer ni à mon attitude, ni à mes déterminations.

Mes opinions de citoyen s'opposent à ce que j'accepte une distinction qui relève essentiellement de l'ordre monarchique. Cette décoration de la Légion d'honneur que vous avez stipulée en mon absence et pour moi, mes principes la repoussent. En aucun temps, en aucun cas, pour aucune raison, je ne l'eusse acceptée. Bien moins le ferai-je aujourd'hui, que les trahisons se multiplient de toutes parts, et que la conscience humaine s'attriste de tant de palinodies intéressées. L'honneur n'est ni dans un titre, ni dans un ruban, il est dans les actes et dans le mobile des actes. Le respect de soi-même et de ses idées en constitue la majeure part. Je m'honore en restant fidèle aux principes de toute ma vie: si je les désertais, je quitterais l'honneur pour en prendre le signe.

Mon sentiment d'artiste ne s'oppose pas moins à ce que j'accepte une récompense qui m'est octroyée par la main de l'Etat. L'Etat est incompetent en matière d'art. Quand il entreprend de récompenser, il usurpe sur le goût public. Son intervention est toute démoralisante, funeste à l'artiste qu'elle abuse sur sa propre valeur, funeste à l'art qu'elle enferme dans des convenances officielles et qu'elle condamne à la plus stérile médiocrité. La sagesse pour lui serait de s'abstenir. Le jour où il nous aura laissés libres, il aura rempli vis à vis de nous tous ses devoirs.

Souffrez donc, monsieur le ministre, que je décline l'honneur que vous avez cru me faire. J'ai cinquante ans et j'ai toujours vécu libre; quand je serai mort, il faudra qu'on dise de moi: Celui-là n'a jamais appartenu à aucune école, à aucune Eglise, à aucune institution, à aucune académie, surtout à aucun régime, si ce n'est que le régime de la liberté.

Veillez agréer, monsieur le ministre, avec l'expression des sentiments que je viens de vous faire connaître, ma considération la plus distinguée.

GUSTAVE COURBET.

Paris, le 23 juin 1870.

C'est M. Dréolle qui a été nommé rapporteur de la pétition des princes de la famille

d'Orléans, au nom de la commission des pétitions du Corps législatif.

M. de la Ponterie écrit dans la Presse: « On s'entretient beaucoup d'une lettre, toute particulière et très digne, que vient d'écrire Mme Ollivier à M. le maréchal Serrano, pour renvoyer au régent d'Espagne les insignes de l'ordre de Marie-Thérèse. Cette jeune et charmante femme, dont tout le monde apprécie l'esprit élevé et la noblesse de cœur, n'a pas voulu que son nom restât mêlé comme une ombre à la trace que laissera le passage de son mari au département des affaires étrangères. » De telles résolutions ne veulent même pas être louées; elles partent d'un sentiment exquis et tellement délicat que l'on craint de le froisser en l'effleurant. »

Le Journal de Bruxelles annonce que M. de Theux a été reçu par le roi des Belges; on n'a pas de détails sur cette entrevue.

On lit dans le Français: « Une discussion paraît devoir s'élever sur l'emploi des fonds secrets. On traitera la question des subventions qui seraient attribuées à la presse officieuse. »

Nous trouvons dans la Pall Mall Gazette de jeudi soir la traduction anglaise de l'acte d'accusation qui doit être lu le 18 juillet devant la haute cour de Blois, jugeant dans l'affaire du complot.

Par respect pour la loi qui défend la publication de toute procédure criminelle avant l'ouverture des débats, dit le Moniteur, nous nous abstenons de reproduire ce document, non sans exprimer toutefois notre étonnement que, pour la seconde fois cette année, la presse étrangère jouisse d'un privilège qui est refusé à la presse française.

Le Sénat, dans sa séance de jeudi a adopté douze projets de loi d'intérêt local, puis il a discuté la proposition de M. le baron Brénier, tendant à établir dans tous les cantons ruraux un service de médecine gratuite et de constatation de décès. Cette proposition a été prise en considération par l'Assemblée.

L'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, viennent de s'entendre pour une expédition commune dans le but de purger les parages de l'Océanie des pirates chinois et malais qui les désolent. Une escadre espagnole sera chargée d'explorer les mers de Yolo et les îles Philippines, la Hollande surveillera les abords de Sumatra, de Java et de Bornéo; les Anglais, ceux de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande.

M. Gladstone, ministre d'Angleterre, voulant faire passer un bill important, va trouver l'archevêque de Cantorbéry, et le prie, après lui avoir expliqué son projet, de feindre une maladie grave. Le prélat se met au lit. Le bruit d'une mort prochaine et inévitable ne tarde pas à se répandre. Les yeux de tous les évêques, membres de la Chambre des lords, se fixent sur le riche siège qui va devenir vacant. C'est à qui fera mieux sa cour pour l'obtenir. Le bill passe à une forte majorité. L'archevêque ressuscite et le rusé Gladstone rit de ses dupes.

Si nous avions moins de sièges vacants au Sénat, les députés seraient-ils toujours aussi complaisants?

On a appelé la manière de voter par assis et levé des assemblées législatives le jeu des bascules. On ne peut disconvenir que ce jeu soit le seul talent d'un grand nombre de députés.

« Que de gens, a dit un historien, qui n'ont d'autre secret que de basculer toute leur vie et qui passent pour très prudents! Savoir basculer correctement, voilà la plus grande science que recherchent la plupart de nos hommes d'Etat. Ce n'est vraiment pas la peine de leur allouer des indemnités aussi élevées que celles qu'ils touchent mensuellement! »

M. Francisque Sarcey se battra-t-il avec M. de Nieuwerkerke? demande la Cloche. Dimanche, le critique du Gaulois déclarait entre autres vivacités, qu'il avait une irrésistible envie d'aller giffler M. le surintendant des Beaux-Arts.

Lundi, le général Douai et le général Bourbaki allaient, de la part de M. de Nieuwerkerke, déclarer à M. Sarcey que le surintendant avait une irrésistible envie de lui couper les oreilles.

Mardi, M. Sarcey qui tient à ses oreilles, a fait dans le Gaulois la plus humble des rétractations, attribuant la vivacité de son article à la chaleur.

Ceci fait, M. Francisque Sarcey se croyait hors d'affaire et ne songeait plus qu'à dormir sur ses deux oreilles, qu'il estimait hors de danger. Mais voilà que mercredi reviennent les deux témoins du surintendant qui exigent, en outre, des excuses par écrit.

On a parlé tout le jour de la journée de jeudi.

Se battra-t-on? C'est peu probable. Quel qu'il arrive, voilà une semaine qui comptera dans l'existence de M. Sarcey. Quels singuliers effets peut produire la chaleur!

CORPS LÉGISLATIF

Séance du 24 juin.

La séance du Corps législatif est ouverte

à deux heures et demie. M. Schneider devient le fauteuil.

M. Girault dépose une pétition relative à la nomination des maires. Il prétend lire cette pétition. M. le président fait observer que le règlement permet aux députés de déposer les pétitions mais ne les autorise pas à en donner lecture.

M. des Rotours appelle l'attention du gouvernement sur les mesures à prendre pour assurer nos approvisionnements en présence de la disette qui s'annonce. Il réclame à cet effet la suppression temporaire des droits de navigation sur les canaux. M. Louvet déclare que la récolte ne sera pas absolument perdue, le rendement dépendra beaucoup des espèces de terres. Quant aux mesures à prendre, le gouvernement n'en négligera aucune et examinera sérieusement celle proposée par M. Des Rotours.

M. le baron de Benoist demande que l'Etat n'intervienne pas en ces matières, alors que les cultivateurs ont besoin de prix plus élevés pour qu'ils soient rémunérateurs, surtout dans les temps de médiocre récolte. M. Des Rotours répond à M. de Benoist et fait remarquer que la facilité des circulations ne peut pas nuire à l'agriculture, au contraire.

On passe à la discussion des articles de la loi sur les maires. M. Bethmont demande qu'on intervertisse l'ordre de la discussion des amendements.

M. de Choiseul a la parole pour développer son amendement, qui est rejeté. Discussion de l'amendement relatif à l'élection des maires par les Conseils municipaux. M. Jules Favre fait l'historique des libertés municipales et provoque un violent tumulte en parlant du premier Empire.

M. Emite Ollivier dit que le projet respecte le suffrage universel d'abord et ensuite les traditions nécessaires. Il développe sa thèse au milieu de vifs applaudissements. L'amendement est rejeté par 188 voix contre 55.

(Voir notre supplément.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, vendredi 24 juin. La discussion générale sur la loi des maires a été close hier après un discours de M. Ernest Picard. L'attitude prise dans ces derniers temps par l'ancien Cinq avait d'avance éveillé la curiosité de ses collègues qui ne semblaient pas très bien disposés en sa faveur grâce à ses réticences et à sa prétention de ne pas se rallier par sa parole et ses écrits, quand il est déjà rallié en fait. C'est presque un discours ministre que M. E. Picard a prononcé, mais c'est un discours ministre pour l'avenir, puisque l'orateur demande obstinément la dissolution de la chambre actuelle.

Le gouvernement, en présentant la loi sur les maires a voulu donner un gage de son intention de réaliser les promesses; mais voici pour quelle raison on est en droit de se demander s'il n'a pas agi avec quelque précipitation. Le Corps législatif sera saisi dans un temps peu éloigné d'un projet de loi sur les attributions des maires. Or on ne peut dire encore quelles seront ces attributions. On va donc décider dans quelle forme on nommera un mandataire, sans qu'on sache par avance quelle sera la nature du mandat.

Dans de telles circonstances, on arrive à penser qu'il est sur la loi la nomination des maires est présentée prématurément, ou bien qu'elle est faite pour donner une satisfaction à l'opinion libérale, mais qu'elle a un caractère provisoire. Cette observation ne manquera pas d'être soumise à la Chambre; comme vous pourrez le voir, elle mérite attention; elle permettra à quelques députés de voter la loi tout en faisant des réserves.

La lettre des quatre princes de la famille d'Orléans cause une certaine émotion à la Chambre comme dans le public, et donne lieu à des appréciations bien contradictoires, car des deux côtés les arguments ne font pas défaut. Ceux qui désirent voir rentrer en France les Princes exilés disent: le Plébiscite vient de donner à l'Empire une consécration nouvelle; conspirer pour le renverser, ce serait conspirer contre la nation elle-même. Les princes depuis vingt deux ans, sans se désintéresser de la politique n'ont rien fait qui révélât de leur part une tentative de conspiration; ils ne conspireraient pas plus au dedans qu'au dehors; il appartient à l'Empire de réparer l'iniquité des gouvernements précédents.

De l'autre côté on répond: ce n'est pas l'Empire qui a fait les lois d'exil, la branche cadette a exilé la branche aînée et a été à son tour exilée par la république. Rappeler les Princes en France, c'est créer un point de ralliement de tous les partis: c'est presque opposer une dynastie à une autre; c'est créer au gouvernement un nouvel embarras, quand